



Sanitaires entreprise

Par Seleopx

Bonjour,

Les toilettes de mon entreprise sont en pannes et donc inaccessibles, et ça risque de prendre plusieurs jours/semaines à être réparé.

Quelles sont les obligations de l'employeur dans cette situation?

Est ce légal de laisser ces employés sans sanitaires aussi longtemps même si ce n'est pas directement la faute de l'employeur?

Merci

Par janus2

Bonjour,

Toutes les toilettes sont hors service ? C'est tout de même étonnant.

Par Seleopx

Bonjour,

Oui les deux toilettes sont tombés en panne en même temps..

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'employeur doit mettre en place des toilettes provisoires.

C'est facile et rapide à louer.

Par Seleopx

Je suis d'accord avec vous mais est ce qu'il a un article du code du travail qui le dit et sur lequel je pourrais m'appuyer si mon employeur refuse?

Par yapasdequoi

Article R4228-1

Création Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

L'employeur met à la disposition des travailleurs les moyens d'assurer leur propreté individuelle, notamment des vestiaires, des lavabos, des cabinets d'aisance et, le cas échéant, des douches.

Par Seleopx

Il n'y a pas de cas particulier ou d'exception en cas de réparation vu que c'est exceptionnel ?

Par Visiteur

Il n'y a pas de cas particulier ou d'exception en cas de réparation vu que c'est exceptionnel ?

Par yapasdequoi

Contactez le médecin du travail ou les délégués du personnel pour en savoir plus.